
PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2023

Le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire le 15 mai 2023 à 19 h 00 sous la présidence de M. Bernard LENSEL, Maire. Date de la convocation : 10/05/2023.

Etaient présents : Emmanuel ANDRE, Clara ALOMBERT, Véronique MAYOT, Raphaël JACQUIOT, Ludovic GHERARDI, Odile GOIFFON-COCHE, Alain RAYNAUD, Romain PERILLAT, Samuel BECOT ; Bertrand VAILLOUD,

Absent : Christophe TISSERANT,

Absents excusés : Gaël ALLOMBERT-GOGET (pouvoir à Ludovic GHERARDI), Louis BERTHET-BONDET (Pouvoir à Odile GOIFFON-COCHE), Philippe VION-DURY (pouvoir à Emmanuel ANDRE), Christine TRONCY

Secrétaire de séance : Romain PERILLAT

La séance est ouverte à 19 h 00. Le procès-verbal du conseil du 6 avril 2023 est approuvé à l'unanimité.

Le conseil étudie les affaires suivantes :

I/ REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) – SERVICES TECHNIQUES

Monsieur le Maire explique qu'au vu des changements dans le personnel communal (nomination suite mutation, recrutement) la nécessité d'ajuster les montants de référence pour les cadres d'emplois agent de maîtrise et adjoint technique ;

Agent de maîtrise	Montant de base annuel	
	Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise	Complément Indemnitaire Annuel
Groupe 1	5 400	540

Adjoint technique	Montant de base annuel	
	Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise	Complément Indemnitaire Annuel
Groupe 1	5 400	540
Groupe 2	1 350	135

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la révision des montants de base annuels précités à compter du 1^{er} juin 2023.

II/ DEMANDE D'AIDE A LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES DANS LE CADRE DES ARRETS DE CARS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire explique que le conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes, en vue d'améliorer le service rendu aux usagers des transports publics routiers non urbains et scolaires, prend en charge la fourniture et la pose d'abris-voyageurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la pose de deux abris-voyageurs : un à l'arrêt « crêt de Bramafan » et un autre à l'arrêt « Champ Couty »

III/ RESTAURATION SCOLAIRE-Marché Restauration pour Collectivités (RPC).

Monsieur le Maire rappelle la consultation lancée pour la prestation des repas de l'école publique Robert Moretti et ceux des adultes encadrants pour les années scolaires 2023-2024 et 2024-2025. Il présente au conseil municipal le résultat de l'appel à candidature.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer le marché à Restauration Pour Collectivités (RPC) ZA Lavy 01570 MANZIAT, pour les années scolaires 2023-2024 et 2024-2025 selon les tarifs suivants :
 - * repas scolaire enfant : 3,170 euros HT soit 3,344 euros TTC
 - * repas scolaire encadrant : 3,440 euros HT soit 3,629 euros TTC.

IV/ TARIFS SERVICES EXTRA SCOLAIRES GARDERIE ET CANTINE.

Madame Odile GOIFFON-COCHE, maire déléguée, présente au conseil municipal le compte-rendu de la commission scolaire :

- le fournisseur a révisé ses tarifs à la hausse des repas du fait de l'augmentation du prix de matières premières et de l'inflation qui ont augmenté d'environ 15 % depuis 2021.
- la moyenne nationale des tarifs de cantine est de 4.50 €
- un comparatif a été fait portant sur les tarifs exercés dans les communes environnantes de la même strate que Le Poizat-Lalleyriat

Après avis de la commission scolaire qui propose d'appliquer à compter de la rentrée scolaire prochaine 2023/2024 les tarifs suivants avec une augmentation du prix du repas et reconduction des tarifs de la garderie :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

-**APPROUVE** à compter de l'année scolaire 2023/2024 :

1/ le maintien d'une cotisation annuelle par famille inscrite aux services extra scolaires cantine et garderie d'un montant de 15 €.

2/les tarifs suivants le tableau ci-après :

Tarifs cantine garderie	Avec	Sans cotisation
Prix du repas	4.20€	6.00€
Garderie matin (7 h 30 à 8 h 20)	1.05 €	2.10 €
Garderie soir (16 h 30 à 18 h 30)	2.10 €	4.20 €

V/ CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC LAC DE LALLEYRIAT

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de convention 2023, à intervenir avec Monsieur Romain MIGUET, micro-entrepreneur, pour l'utilisation d'un espace public situé au Lac de LALLEYRIAT, commune de le POIZAT-LALLEYRIAT, pour l'installation d'un snack pour la période estivale du 01/06/2023 au 30/09/2023.

Un point d'étape sera effectué par la Commune avec l'occupant à la fin du mois de juin 2023 afin d'établir la qualité de la prestation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** cette convention

VI/ BILAN MI-MANDAT 2020-2026

Le maire présente au conseil municipal le bilan à mi-mandat :

1) Actions réalisées ou déjà entamées :

- modification n°5 du PLUiH, révision du PLUiH et du SCoT (en cours) : équilibre du développement entre Le Poizat et Lalleyriat, lutte pour le maintien des conditions d'hygiène dans le règlement,
- assainissement Le Poizat : mise en séparatif, pour alléger le fonctionnement de la STEP,
- salle polyvalente, reprise, achèvement, inauguration et gestion,
- réorganisation des services administratifs et techniques (en cours pour ces derniers),
- rétablissement desserte électrique fiable, négociation avec ENEDIS (action poursuivie),
- réfection des routes forestières, Charmette et Prairie,
- plantation de 2000 arbres environ, avec la population et les scolaires,

- aide à l'implantation et au maintien des entreprises sur la commune : Pezzutti, Ageda, SB Trans,
- amélioration en cours de la réception en téléphonie mobile,
- rénovation des abri bus à Moulin de Charix + projet abri bus au Replat, Bramafan et Champ Couty,
- suivi de l'implantation de la fibre pour une distribution de tous les foyers,
- reprise des appartements du Presbytère,
- toiture du lavoir du Ris, petit patrimoine, fours,
- remise à niveau (en cours) des chalets « en pleine nature » à Clos Devant,
- parvis, désamiantage, chauffage et vitraux des églises,
- école : achats informatique et lave-linge

2) Actions à réaliser ou en projet (en fonction de nos capacités financières) :

- sécurité routière et piétonne dans les cœurs de villages,
- aménagement des cœurs de village,
- interface multimodale à Moulin de Charix,
- réfection des voiries,
- création d'espaces plantés : « ruisseau de fraîcheur »,
- logements locatifs à créer de façon homogène sur la commune,
- école : toilettes pour les petits, mise aux normes des canalisations,
- communication interne avec le Panneau Pocket,
- perméabilisation des sols : cour de l'école, parkings des 2 églises, ...
- mise aux normes des bâtiments des Mairies,
- poursuite des arbitrages sur le PLUiH avec l'intercommunalité,
- poursuite d'une gestion financière maîtrisée.

VII/ DIVERS

Le maire informe le conseil de l'avancée du dossier de la SCI Breizh Bygo.

Raphaël JACQUIOT explique qu'un club de pétanque va être créé, ce club demande la mise à disposition d'un terrain communal et une subvention par la Commune. Ces demandes vont être étudiées par le maire.

Le maire informe le conseil de la demande de financement de la Maison de Saint-Martin du Fresne et va prendre des renseignements sur les financements du Haut-Bugey Agglomération et du département de l'Ain sur ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le Maire,
Bernard LENSEL

Les Conseillers Municipaux,

The image shows a collection of handwritten signatures in blue and black ink, representing the municipal council members. The signatures are scattered across the lower half of the page, with some overlapping. One signature in blue ink at the top right is clearly legible as 'Faillon. Roche'. Other signatures are more stylized and difficult to read.